Association Des Experts-Comptables des Alpes

Intitulé de la formation :	**Actualisation des connaissances sociales**
Date :	**18 novembre 2021**
Formateur :	**Me Baptiste LEGER**

Cycle :	**Collaborateur**
Positionnement à l'entrée : - **Public et niveau requis :**	**Collaborateur, expert-comptable**
Prérequis :	**Aucun**

Objectif opérationnel :
Comprendre et Appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :
Le contenu de cette formation peut être modifié en fonction des évolutions réglementaires

Embauche : textes et jurisprudences

- Prolongation des aides à l'embauche des alternants
- Hausse du SMIC
- Motif de recours au CDD et focus sur les règles essentielles sur ce type de contrat et les points de vigilance
- Notion d'entraide familiale
- Contrôle urssaf

Conditions de travail : textes et jurisprudences

- Durée du travail : temps de pause, heures supplémentaires (avec focus sur le repos compensateur de remplacement et la contrepartie obligatoire en repos), temps partiel (focus sur les règles essentielles sur le temps partiel et les points de vigilance)
- Mesures "covid-19" : pass sanitaire, obligation vaccinale, notion de personnes vulnérables
- L'essentiel de la loi santé travail du 2 août 2021
- Autres jurisprudences : règlement intérieur, classification, harcèlement et maladie professionnelle

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Rupture du contrat : textes et jurisprudences

- Prolongation du CSP et rappel des règles principales sur ce dispositif
- Licenciement pour motif personnel : entretien préalable pour notifier un avertissement parfois obligatoire, mode de preuve d'un licenciement avec un dispositif de vidéosurveillance

Divers :

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat version 2021-2022

Moyens pédagogiques et techniques :
Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au minimum avant le jour de la formation.

Modalités de formation :
- Formation en présentiel

Modalités de suivi et d'évaluation :
- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire à la fin de la formation

Modalités d'organisation :
- **Lieu** : hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun, 38240 Meylan
- **Durée :** 4h00
- **Horaire** : de 14h à 18h00
- **Groupe** : 30 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs** : 50 € HT / 60 € TTC par personne

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation et sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus et dure 1h.
- Parking : tous nos ERP ont des parkings gratuits

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/)

Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

<u>Indicateurs de résultats</u> (en pourcentage) calculés sur la période d'avril à septembre 2021 :

Nos stagiaires jugent que :

99%

De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.

97%

La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.

97%

L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent